Ville de Mont-Saint-Hilaire

Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

LE 27 NOVEMBRE 2023, À 19 H 30

SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1345

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1345, INTITULÉ : **« RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION D'UNE CONTRIBUTION DESTINÉE À FINANCER TOUT OU PARTIE DES DÉPENSES LIÉES À L'AJOUT, L'AGRANDISSEMENT OU LA MODIFICATION D'INFRASTRUCTURES OU ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX »**.

AVIS est par la présente donné par le soussigné :

Que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 6 novembre 2023, le projet de Règlement numéro 1345.

Que le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation, en conformité à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme,* le 27 novembre 2023, à 19 h 30, à la salle La Nature-en-Mouvement du pavillon Jordi-Bonet, située au 99, rue du Centre-Civique.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que de façon spécifique, l'objet de ce projet de Règlement numéro 1345 est :

1. D'assujettir l'émission de certains permis de construction au paiement d'une contribution monétaire destinée à financer, en totalité ou en partie, une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux, d'établir le montant de ladite contribution et la proportion des coûts en investissement à assumer.

Que ce projet de Règlement numéro 1345 s'applique à l'ensemble du territoire de la ville.

Que ce projet de Règlement numéro 1345 ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que ce projet de Règlement numéro 1345 est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville au www.villemsh.ca sous la rubrique « Règlements administratifs en cours d'adoption », en effectuant une demande par courriel au greffe@villemsh.ca ou par téléphone au 450 467-2854, poste 2218 ou en se présentant aux Services juridiques le lundi, de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du mardi au jeudi, de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi, de 8 h 15 à 12 h.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,
Ce 15 novembre 2023

(S) *Michel Poirier*

_____

MICHEL POIRIER
GREFFIER ADJOINT